

Ordre des optométristes du Québec

États financiers
Au 31 mars 2022

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Ordre des optométristes du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Budget

Le budget a été préparé par l'Ordre sur la base d'hypothèses comptables et financières; conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce budget.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.


Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 1
Mallette inc.
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec
Le 30 mai 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114098

Ordre des optométristes du Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

	Budget (non audité)	Total	Total
PRODUITS			
Cotisations annuelles	1 990 000 \$	1 992 355 \$	1 985 553 \$
Admission	4 100	25 500	16 511
Inspection professionnelle	10 000	10 473	3 750
Formation continue	5 000	12 128	3 514
Discipline	12 000	23 002	12 159
Infractions pénales	55 000	55 000	-
Exercice en société	15 110	28 250	15 200
Inscriptions assistants optométriques	1 125	250	2 450
Revenus de placements	6 000	10 546	11 474
Autres revenus	290	35	2 862
	2 098 625	2 157 539	2 053 473
CHARGES			
Admission (annexe A)	49 792	6 898	22 469
Inspection professionnelle (annexe B)	574 000	395 671	393 290
Syndic (annexe C)	569 258	467 108	490 517
Comité de révision (annexe D)	14 014	2 755	10 708
Conseil de discipline (annexe E)	44 363	35 497	69 941
Exercice illégal (annexe F)	58 774	44 287	41 959
Communications (annexe G)	49 541	44 850	29 087
Normes professionnelles et soutien à l'exercice (annexe H)	57 367	33 417	71 253
Gouvernance et reddition de comptes (annexe I)	706 516	632 956	618 699
Formation continue (annexe J)	-	1 353	5 285
Conseil interprofessionnel du Québec	15 000	13 507	13 889
	2 138 625	1 678 299	1 767 097
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(40 000) \$	479 240 \$	286 376 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre des optométristes du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

SOLDE , début de l'exercice	1 052 795 \$	766 419 \$
Excédent des produits sur les charges	479 240	286 376
SOLDE , fin de l'exercice	1 532 035 \$	1 052 795 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre des optométristes du Québec

BILAN

Au 31 mars

2022

2021

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 665 255 \$	2 684 996 \$
Dépôts à terme	900 000	400 000
Intérêts courus	2 063	1 395
Frais payés d'avance	35 081	8 932

3 602 399 3 095 323

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)

38 994 46 283

ACTIFS INCORPORELS (note 4)

79 688 -

3 721 081 \$ 3 141 606 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 5)	358 318 \$	361 996 \$
Cotisations perçues d'avance	1 830 728	1 726 815

2 189 046 2 088 811

ACTIF NET

Investi en immobilisations	118 662	46 283
Non affecté	1 413 373	1 006 512

1 532 035 1 052 795

3 721 081 \$ 3 141 606 \$

ENGAGEMENTS (note 6)

Pour le conseil d'administration :

Eric Poulin

_____, administrateur

Dominic Laramée

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre des optométristes du Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	479 240 \$	286 376 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 284	13 548
Amortissement des actifs incorporels	-	82 683

491 524 382 607

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Intérêts courus	(668)	4 425
Frais payés d'avance	(26 149)	7 252
Dettes de fonctionnement	(3 678)	80 947
Cotisations perçues d'avance	103 913	399 605

564 942 874 836

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des dépôts à terme	(500 000)	150 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 995)	(18 160)
Acquisition d'actifs incorporels	(79 688)	-

(584 683) 131 840

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(19 741) 1 006 676

ENCAISSE, début de l'exercice

2 684 996 1 678 320

ENCAISSE, fin de l'exercice

2 665 255 \$ 2 684 996 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre des optométristes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des optométristes du Québec est une personne morale créée en vertu de la Loi sur l'optométrie du Québec et est régi par le Code des professions du Québec. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, il est un organisme sans but lucratif et est exempté des impôts. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer l'encadrement de l'exercice de la profession de ses membres et le développement de la profession d'optométriste.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les cotisations annuelles sont comptabilisées au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits provenant de l'admission, de l'inspection professionnelle et de l'exercice en société sont comptabilisés au cours de l'exercice ou ils sont gagnés.

Les droits d'inscription aux activités de formation continue sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Les produits provenant de la discipline sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont encaissés.

Ordre des optométristes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les autres charges de fonctionnement sont ventilées selon la proportion des dépenses totales du comité sur le total des dépenses de tous les comités.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les durées et le taux suivant :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Améliorations locatives	linéaire	4 ans
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %

Ordre des optométristes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	31 686 \$	31 686 \$	- \$
Équipement informatique	62 947	45 206	19 716
Mobilier de bureau	112 116	90 863	26 567
	206 749 \$	167 755 \$	46 283 \$

4. ACTIFS INCORPORELS

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels	344 174 \$	264 486 \$	79 688 \$

Ordre des optométristes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
Comptes fournisseurs	5 646 \$	19 728 \$
Salaires et vacances courus	60 963	68 179
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	250 935	234 910
Office des professions à payer	40 774	39 179
	358 318 \$	361 996 \$

6. ENGAGEMENTS

Bail

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en juillet 2026 pour la location de locaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail, s'établit à 250 290 \$. Le solde de l'engagement est exigible au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2023 -	75 087 \$
2024 -	75 087 \$
2025 -	75 087 \$
2026 -	25 029 \$

Contrats

L'Ordre s'est engagé en vertu de contrats pour la location d'imprimantes et l'implantation d'un logiciel . Le solde des engagements suivant ces contrats, s'établit à 224 162 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2023 -	88 408 \$
2024 -	47 014 \$
2025 -	44 370 \$
2026 -	44 370 \$

7. RÉSERVE DISPONIBLE

	2022	2021
Liquidités	3 565 255 \$	3 084 996 \$
Passif total	(2 189 046)	(2 088 811)
Réserve disponible	1 376 209 \$	996 185 \$

Ordre des optométristes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

L'Ordre établit des budgets et prévisions de liquidités et a une politique de gestion de liquidités afin d'assurer la disponibilité de fonds nécessaires pour remplir ses obligations dans un avenir prévisible.

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

Ordre des optométristes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

	Budget (non audité)	Total	Total
A - ADMISSION			
Honoraires	5 000 \$	3 000 \$	915 \$
Avantages sociaux	350	245	74
Examens, stages et cours	10 100	200	10 100
Expertise	10 000	-	-
Représentation et déplacements	500	-	11
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	23 842	3 453	11 369
	49 792 \$	6 898 \$	22 469 \$

B - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Honoraires	213 290 \$	139 423 \$	148 380 \$
Salaires	32 050	27 135	18 433
Avantages sociaux	22 080	17 804	14 813
Conseils et représentations juridiques	2 505	-	-
Examens, stages et cours	10 070	9 091	7 493
Expertises, enquêtes et autres services externes	5 000	-	-
Représentation et déplacements	13 145	4 178	5 054
Autres	1 010	-	124
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	274 850	198 040	198 993
	574 000 \$	395 671 \$	393 290 \$

C - SYNDIC

Honoraires	80 000 \$	76 875 \$	65 340 \$
Salaires	111 300	96 599	87 500
Avantages sociaux	17 217	14 844	12 001
Conseils et représentations juridiques	77 222	37 268	71 726
Examens, stages et cours	1 915	2 571	38
Expertises, enquêtes et autres services externes	5 000	2 060	3 116
Représentation et déplacements	3 875	3 095	2 596
Autres	150	-	13
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	272 579	233 796	248 187
	569 258 \$	467 108 \$	490 517 \$

Ordre des optométristes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

	Budget (non audité)	Total	Total
D - COMITÉ DE RÉVISION			
Honoraires	5 035 \$	1 300 \$	4 950 \$
Avantages sociaux	353	76	290
Examens, stages et cours	1 000	-	50
Expertises, enquêtes et autres services externes	605	-	-
Autres	311	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	6 710	1 379	5 418
	14 014 \$	2 755 \$	10 708 \$

E - CONSEIL DE DISCIPLINE

Honoraires	16 010 \$	6 000 \$	15 900 \$
Avantages sociaux	1 120	484	1 126
Examens, stages et cours	-	717	50
Expertises, enquêtes et autres services externes	4 030	9 279	15 495
Location (équipements, salles)	1 510	-	1 500
Représentation et déplacements	202	1 250	-
Autres	248	-	482
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	21 243	17 767	35 388
	44 363 \$	35 497 \$	69 941 \$

F - EXERCICE ILLÉGAL

Honoraires	1 230 \$	- \$	- \$
Salaires	13 950	15 540	8 846
Avantages sociaux	1 366	1 299	609
Conseils et représentations juridiques externes	12 085	5 282	11 274
Expertises, enquêtes et autres services	2 000	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	28 143	22 166	21 230
	58 774 \$	44 287 \$	41 959 \$

Ordre des optométristes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

	Budget (non audité)	Total	Total
G - COMMUNICATIONS			
Imprimerie et photocopies	3 369 \$	300 \$	- \$
Relations publiques et autres services externes	22 450	22 102	14 370
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	23 722	22 448	14 717
	49 541 \$	44 850 \$	29 087 \$

H - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE

Honoraires	18 154 \$	15 175 \$	27 490 \$
Avantages sociaux	1 271	1 138	1 961
Représentation et déplacements	122	378	-
Examens, stages et cours	-	-	50
Expertises, enquêtes et autres services externes	10 000	-	5 700
Autres	351	-	-
Quote-part des frais d'administration (annexe K)	27 469	16 726	36 052
	57 367 \$	33 417 \$	71 253 \$

I - GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES

Honoraires	80 000 \$	65 685 \$	53 201 \$
Honoraires du président	121 214	119 600	121 214
Salaires	107 800	96 936	97 866
Avantages sociaux	30 902	18 718	18 701
Honoraires professionnels	9 300	9 380	7 410
Représentation et déplacements	13 963	3 607	6 670
Examens, stages et cours	5 035	2 225	594
Quote-part des frais d'administration (annexe K)	338 302	316 805	313 043
	706 516 \$	632 956 \$	618 699 \$

Ordre des optométristes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

	Budget	Total	Total
	(non audité)		
J - FORMATION CONTINUE			
Honoraires	- \$	635 \$	1 488 \$
Avantages sociaux	-	41	107
Autres	-	-	1 016
Quote-part des frais d'administration (annexe K)	-	677	2 674
	- \$	1 353 \$	5 285 \$

Ordre des optométristes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

	Budget (non audité)	Total	Total
K - FRAIS D'ADMINISTRATION			
Salaires	371 095 \$	411 493 \$	373 668 \$
Honoraires	-	3 200	4 945
Avantages sociaux	74 220	59 983	65 048
Assurances	4 297	4 499	4 268
Cotisations à d'autres associations	16 635	20 989	15 525
Dons	2 773	3 400	750
Entretien et réparations	10 765	5 390	9 235
Examens, stages et cours	17 198	4 864	8 784
Expertises, enquêtes et autres services externes	5 035	2 953	3 331
Fournitures de bureau et papeterie	24 585	20 098	34 811
Frais bancaires	21 150	46 961	32 628
Impression et photocopies	15 105	1 782	5 368
Location de salles	4 250	5 427	6 100
Loyer	74 370	74 371	66 828
Maintenance des systèmes informatiques	265 000	119 191	119 057
Messagerie	5 549	2 895	2 185
Publicité	1 967	-	6 401
Représentation et déplacements	15 225	9 975	8 345
Taxes et permis	21 583	19 762	19 159
Télécommunications	4 773	3 740	4 404
Amortissement du matériel informatique	5 972	6 971	6 906
Amortissement du mobilier de bureau	5 313	5 313	6 642
Amortissement des logiciels	50 000	-	82 683
	1 016 860 \$	833 257 \$	887 071 \$
Admission (annexe A)	23 842	3 453	11 369
Inspection professionnelle (annexe B)	274 850	198 040	198 993
Syndic (annexe C)	272 579	233 796	248 187
Comité de révision (annexe D)	6 710	1 379	5 418
Conseil de discipline (Annexe E)	21 243	17 767	35 388
Exercice illégal (annexe F)	28 143	22 166	21 230
Communication (Annexe G)	23 722	22 448	14 717
Normes professionnelles et soutien à l'exercice (annexe H)	27 469	16 726	36 052
Gouvernance et reddition de comptes (annexe I)	338 302	316 805	313 043
Formation continue (annexe J)	-	677	(2 674)
	1 016 860 \$	833 257 \$	887 071 \$